

nitons corporelles, titre que j'ai inscrit en tête de cet article, et dont nous allons de suite nous occuper.

Dans sa circulaire du 15 juin 1877, l'honorable surintendant de l'Instruction publique s'exprime ainsi :

“ Abstenez-vous, autant que possible, des punitions corporelles et, surtout, des punitions humiliantes qui, trop souvent, ravalent le caractère sans dompter les mauvais volentés.”

Ces paroles méritent d'être méditées ; elles résument tout un système, toute une doctrine. Etant donné que l'école a pour but de développer l'intelligence, c'est-à-dire cette faculté noble qui nous distingue de la brute, il est triste de penser que, parfois, on n'arrive à ce résultat qu'en ayant recours à des moyens qui ne semblent bons qu'à dompter l'animal dépourvu d'intelligence, *quibus non est intellectus*.

Si, cependant, il existe malheureusement des cas où il faille employer les châtements corporels, on ne doit le faire que le plus rarement possible, et avec la plus grande réserve. Et surtout, comme le dit la circulaire, “ pas de punitions humiliantes.”

J'ai fréquemment autrefois une école où j'entendais le professeur s'écrier à chaque instant : “ Pierre, baisez la terre ! ” “ Jean, mettez-vous à genoux au milieu de la chambre avec le bonnet d'âne ! ” Le susdit bonnet d'âne consistait en un immense cornet de papier dont on coiffait le coupable. J'ai remarqué alors que quand un élève avait baisé la terre deux ou trois fois, ou avait été coiffé du bonnet d'âne, il semblait avoir perdu tout sentiment de fierté, et ne redoutait plus aucune punition, si humiliante qu'elle fût. Voilà donc un résultat extrêmement regrettable. Car autant on doit décourager l'orgueil et la vanité, vices détestables, autant on doit cultiver chez l'enfant cette noble fierté qui plus tard, dans la vie, lui fait éviter bien des faux pas. Ici encore le maître ne sait pas toujours les réflexions qu'il provoque chez l'élève qu'il punit. S'il pouvait les connaître, ou entendre seulement les commentaires qui se font ensuite parmi les élèves, il est probable qu'il renoncerait à ce mode humiliant de punir. Il y a surtout cette punition de “ laisser la terre ” contre laquelle on ne saurait trop fortement s'élever ; c'est une chose dégoûtante, et dangereuse même, pour celui qu'on y soumet. Quand on songe que “ la terre ” est le plancher de la classe, tout souillé de poussière et de crachats, on éprouve une sorte de nausée rien qu'à penser à cet ignoble châtement. Il y a d'ailleurs un grand danger à mettre ainsi les lèvres d'un enfant en contact avec les détritiques qui ont été apportés du dehors par les pieds, et qui peuvent inoculer de sérieuses maladies.

Un autre mode de punition que j'ai vu souvent appliquer, consistait à mettre l'élève debout au milieu de la salle, les deux bras tendus et un livre dans chaque main. Il lui fallait rester une demi-heure dans cette position, sinon, gare les coups ! Or, au bout de quelques minutes, le poids seul du bras devient un fardeau intolérable, et le livre le plus léger pèse comme du plomb : c'était donc une atroce cruauté que le maître exerçait, probablement sans le savoir. Mais, dans ce cas, comme lorsqu'il s'agit des lois, l'ignorance n'est pas une excuse.

Et que ne pourrais-je pas dire des férules, des coups de règle, appliqués sur la tête ou sur l'extrémité des doigts et du pouce réunis ? Je ne fais pas ici de suppositions, qu'on veuille bien le noter, je parle de ce que j'ai vu, non pas une fois, mais tous les jours. Il y avait des élèves qui se glorifiaient de pouvoir endurer ainsi dix coups de règle sur le bout des doigts, sans pleurer ; pour ceux-là, le maître poussait jusqu'à vingt.

Comment voulez-vous que, plus tard, l'élève qui a été soumis à ce traitement barbare respecte celui qui le lui a infligé ? Quelle idée voulez-vous qu'il ait de ce qu'on

appelle l'autorité ? Car, après tout, l'école a bien pour but de développer l'intelligence, mais il ne faut pas oublier qu'elle doit surtout développer les facultés du cœur, éduquer, pour me servir d'un mot qu'on n'emploie pas et qu'on n'applique pas assez souvent. Or, un élève qu'on aura habitué à n'obéir que par la crainte des coups, sera presque toujours un bien mauvais citoyen. Tant qu'il pourra éluder la loi, sa conscience sera tranquille ; et c'est à l'école qu'il aura puisé cette fausse doctrine beaucoup plus pratiquée qu'on ne le pense. Jamais il ne consultera les principes de la morale et de la religion, jamais il ne réfléchira à cette vérité, que Dieu voit la plus petite de nos actions ; non, pourvu qu'il ne soit pas découvert par l'œil de ses semblables, il ira son chemin, tout croche qu'il soit. Pour lui, l'autorité ne sera pas la représentation visible du pouvoir divin, ce sera simplement la force qui punit et entre les mains de laquelle on doit prendre garde de tomber.

Voilà les résultats presque nécessaires des punitions corporelles appliquées sans discrétion, et c'est presque toujours ainsi qu'elles sont appliquées par une autre personne que le père ou la mère. Lorsqu'un père châtie son enfant, l'affection paternelle l'empêche toujours d'aller trop loin ; mais quand c'est un étranger qui prend la verge en main, il est bien rare que la colère ne se mette pas de la partie ; et comme le sentiment paternel n'est pas là pour le retenir, il se laisse généralement emporter jusqu'à la cruauté, quelquefois même jusqu'à la brutalité. Et le mal qu'il a fait soit en frappant trop fort, soit en humiliant trop, est presque toujours irréparable.

Voilà, en quelques mots, des choses sur lesquelles un professeur peut réfléchir longuement et avec fruit. Je sais que ces traitements cruels sont disparus en grande partie de nos écoles ; mais je sais aussi qu'il y a des maîtres qui y recourent encore. Et c'est à ceux-là surtout que je m'adresse. En consultant l'expérience, ils se convaincront que leur système est mauvais et que, non-seulement il ne produit pas de bons résultats, mais que, ordinairement, il est suivi des effets les plus déplorables. Le grand fabuliste avait raison lorsqu'il disait :

Plus fait douceur que violence.

N. L.

## DE LA GYMNASTIQUE.

La gymnastique n'est rien autre chose que la pratique ordonnée des mouvements naturels du corps humain. Du moment que l'enfant sait fixer ses mains, qu'il peut prendre par les doigts, il fait de la gymnastique ; — lorsque demain, il essaiera ses premiers pas, au bout des lisières ou des bras maternels, il fera de la gymnastique : plus tard, surpris dans une mare, y pateageant avec ses souliers neufs ou fraîchement cirés, s'il fuit devant le regard maternel, en apparence courroucé, il fait encore de la gymnastique. Il fera son chemin cet enfant-là, puisqu'il sait déjà bien courir.

Nous le retrouvons bientôt à six ans, jouant aux billes sur le bord de la route. Sans qu'il s'en doute, sans le savoir, tout comme M. Jourdain faisait de la prose, il fait de la gymnastique savante — il pratique déjà l'appui sur sa jambe droite repliée, pendant que la gauche est tendue en balancier.

De l'âge où nous roulions ainsi des billes, qui peut se rappeler sans se sentir des larmes monter du cœur aux yeux ? Nous étions là, dix, quinze, vingt, jouant au trou, aux trois trous, au rond, à la poursuite, à la paume (*pompe*), à la frappe, la *knocking*, partie anglaise probablement, dont nous avions fait par corruption la *noquinse*. Ar-